

Perspectives

N°24/076 – 20 mars 2024

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

L'année d'impulsion de la ZLECAf ?

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), lancée en 2018, est une zone de libre-échange visant à créer un marché continental unique avec une population de 1,3 milliard d'habitants et un PIB agrégé d'environ 3 400 milliards de dollars.

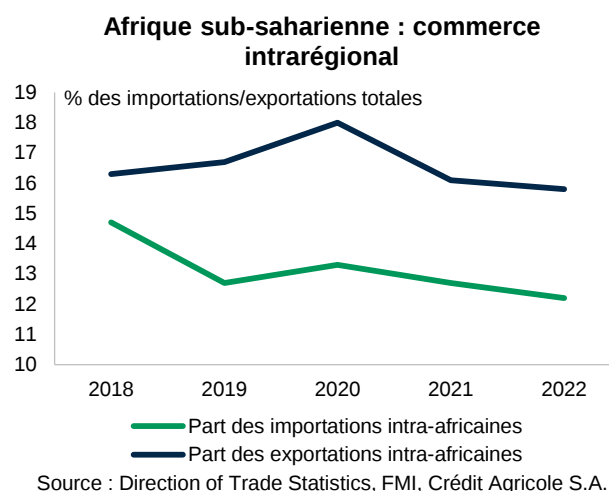
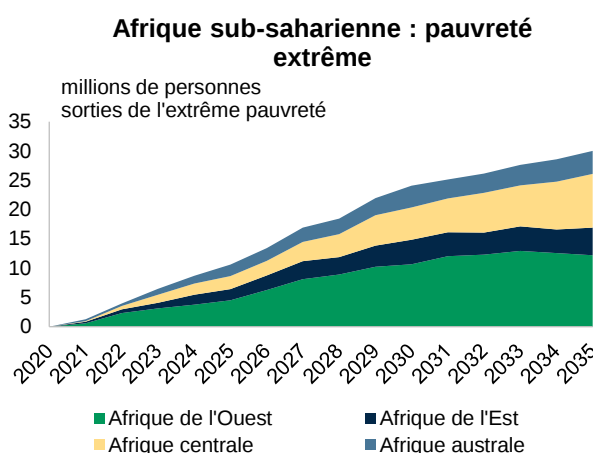
Aujourd'hui, 54 États membres de l'Union africaine (UA) ont signé l'accord sur la ZLECAf et 47 d'entre eux l'ont ratifié, à l'exception de l'Érythrée, du Bénin, du Liberia, de la Libye, de la Somalie, du Sud-Soudan, du Soudan et de Madagascar.

L'objectif de la ZLECAf, à terme, est l'accélération du commerce intrarégional et la stimulation des investissements directs étrangers (IDE) afin d'accroître la résilience du continent aux chocs extérieurs. En effet, par la réduction des barrières au commerce, aux investissements et à la mobilité, la ZLECAf a pour ambition de jouer un rôle catalyseur dans l'industrialisation et la croissance économique à long terme de l'Afrique.

Par ailleurs, la Banque mondiale vouait à la ZLECAf, en 2020, un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté. Plus particulièrement, la ZLECAf devait permettre d'accroître les revenus du continent de 450 milliards de dollars d'ici 2035 tout en permettant la sortie de l'extrême pauvreté de 30 millions d'habitants selon l'institution.

Toutefois, la part du commerce intrarégional en Afrique reste faible et représente 13% du commerce total de biens et services des pays du continent, contre 55% en Asie et 70% en Europe selon un nouveau rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

En conséquence, l'Afrique reste exposée aux aléas conjoncturels de ses partenaires commerciaux, et notamment de la Chine.



Par ailleurs, en 2023, seulement 96 produits bénéficiant de préférences tarifaires s'échangeaient au sein de l'Initiative de Commerce guidé de la ZLECAf : l'initiative pilote visant à tester l'environnement opérationnel, institutionnel, juridique de la ZLECAf et à accélérer les échanges commerciaux entre sept pays participants : à savoir le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et Maurice.

Ces résultats laissant encore à désirer, la conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, qui s'est tenue la semaine dernière, a annoncé que la prochaine COM 2025 se tiendra à Addis-Abeba sur le thème : « *Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord établissant la ZLECAf : proposer des actions stratégiques transformatrices* ». Ceci laisse suggérer qu'il demeure des obstacles structurels à résoudre avant de pouvoir observer le plein potentiel de ce qui est amené à devenir la plus grande zone de libre-échange au monde.

En effet, l'optimisation de la ZLECAf passe par **la mise en place de corridors commerciaux et portuaires** qui vont faciliter l'acheminement des marchandises et réduire les coûts logistiques qui sont parfois supérieurs à ceux des droits de douane. Ainsi, le déficit d'infrastructures logistiques en Afrique, notamment dans le secteur des transports et des télécommunications, entrave les capacités des pays africains à accroître leurs exportations à travers le continent.

L'optimisation de la ZLECAf passe également par **l'encouragement à la transformation des produits et l'industrialisation du continent** afin d'augmenter l'offre de produits échangeables et stimuler le commerce intrarégional.

Le renforcement de la complémentarité et de la convergence macroéconomique des économies africaines, qui ne sont pas toutes au même stade de développement économique ou d'ouverture au commerce international, sont également des éléments décisifs à l'optimisation de la ZLECAf.

Par ailleurs, le FMI préconise certaines réformes complémentaires afin d'assurer la pérennisation et le partage des éventuels gains, découlant de l'intégration commerciale, à l'ensemble des populations. Par exemple, **la mise en place d'investissements massifs dans l'éducation et le renforcement des compétences de la main-d'œuvre** pourraient s'avérer nécessaires afin de faire bénéficier à la population, en âge de travailler, des opportunités offertes par l'intégration commerciale régionale.

Enfin, l'optimisation de la ZLECAf est confrontée à un autre défi majeur : celui du **respect des engagements pris lors de l'accord de Paris**. En effet, la ZLECAf n'intégrant pas d'objectifs environnementaux et les politiques climatiques ayant un coût économique, comment l'Afrique peut-elle concilier l'objectif de croissance soutenu par l'accord de la ZLECAf et l'objectif de réduction des GES défendu par l'accord de Paris ?

Dans cette perspective, plusieurs options s'offrent au continent africain pour réduire ses émissions de GES par le développement de marchés du carbone :

- Le respect d'une large partie des engagements pris lors de l'accord de Paris par les pays africains ;
- L'adoption d'un prix plancher du carbone, défendu par le FMI, différencié selon le niveau de revenu des pays : 25 dollars pour les pays à faible revenu, 50 dollars pour les pays à revenu intermédiaire et 75 dollars pour les pays à revenu élevé ;
- L'adoption d'un prix du carbone adapté à chaque pays en fonction de ses émissions de GES.

Une étude du CEPPI souligne qu'un scénario de coordination des efforts de réduction des émissions de GES préserverait les gains économiques de la ZLECAf tout en diminuant, au mieux, les émissions de GES. En revanche, « *il réclamerait des efforts de certains gros émetteurs de GES qui risquent d'être difficiles à obtenir* » précise cette étude. Dans cette mesure, l'adoption d'un prix du carbone adapté à chaque pays en fonction de ses émissions de GES pourrait s'avérer être une solution politiquement difficile à mettre en œuvre.

Tous ces enjeux sont d'autant plus actuels que la phase pilote initiée par les huit pays participants à l'Initiative de Commerce guidé de la ZLECAf touche à sa fin.

En effet, en début d'année, à l'occasion du Forum de Davos, le Secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine a annoncé son extension imminente à 24 nouveaux pays, ouvrant la voie à une nouvelle étape du développement de la ZLECAf.

✓ **Notre opinion** – *Projet phare de l'Agenda 2063, la ZLECAf reste aux prémices de son opérationnalisation comme le souligne le rapport intitulé « Standard Bank Africa Trade Barometer 2023: an overview of the current cross-border trade landscape in Sub-Saharan Africa ». Pour autant, la ZLECAf pourrait à moyen terme, d'une part, offrir de nouvelles opportunités d'investissement et de commerce et, d'autre part, réduire les vulnérabilités des économies africaines aux chocs extérieurs. À cet égard, le FMI précise que la mise en place de la ZLECAf pourrait renforcer la résilience des pays africains aux chocs liés aux tensions géopolitiques en diversifiant leurs destinations d'exportation, leurs sources d'importation et leurs modèles d'intégration dans les chaînes de valeurs transfrontalières. Cela aiderait les pays africains à réduire l'impact des perturbations sur des marchés spécifiques et renforcer la sécurité alimentaire : enjeu crucial pour le continent.*

Article publié le 15 mars 2024 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
20/03/2024	<u>L'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires – Lait</u>	Agroalimentaire
19/03/2024	<u>France – Reprise rapide ou pas, divergence de vues entre l'Insee et la Banque de France</u>	France
18/03/2024	<u>Géo-économie – Tensions et recompositions</u>	Géo-économie
15/03/2024	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
14/03/2024	<u>Italie – Les deux faces de la même pièce</u>	Italie
14/03/2024	<u>Chine : deux sessions, une cible de croissance et beaucoup de questions</u>	Asie
14/03/2024	<u>Métaux stratégiques et nouveaux matériaux : lithium, nickel et cuivre rebattent les cartes</u>	Mines & métaux
13/03/2024	<u>Web3, les nouveaux Salesforce</u>	Sectoriel
12/03/2024	<u>Royaume-Uni – Transition verte : point d'étape à mi-parcours</u>	Royaume-Uni
12/03/2024	<u>France – Journée des Femmes, des inégalités qui persistent en dépit d'avancées</u>	France
08/03/2024	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
07/03/2024	<u>À l'approche des élections générales en Inde, Narendra Modi fait face à la colère des agriculteurs</u>	Inde
07/03/2024	<u>Géoéconomie – Tensions et recompositions</u>	Monde
05/03/2024	<u>Italie – Meilleur temps pour les ménages</u>	Italie
04/03/2024	<u>France – Une pluie d'indicateurs, des signaux mitigés concernant la conjoncture</u>	France
01/03/2024	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
26/02/2024	<u>France – Le taux d'endettement des agents non financiers est-il préoccupant ?</u>	France
22/02/2024	<u>Nigeria – Un pays en proie à de multiples défis</u>	Afrique sub-saharienne

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.